

Saint-Martin, mercredi 13 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE RÉPONSE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

Air Antilles : Une collectivité qui agit avec courage et responsabilité !

Dans une tribune adressée à la presse lundi 11 mars, l'opposition « Teams Gibbs 2022 » remet en cause le projet de reprise de la compagnie aérienne Air Antilles, entériné par la majorité élue au Conseil territorial. Afin de rétablir la vérité, la Collectivité de Saint-Martin souhaite apporter des réponses point par point.

La première question que nous nous sommes posés était celle de votre intention. La réponse s'impose dans le titre qui est à peu près le seul élément qui ne soit pas mensonger dans cette tribune de « teamGibbs2022 ». Il faut donc la lire pour ce qu'elle est : un relent d'aigreur post électoral renvoyant au passé plus qu'à une promesse d'avenir pour notre territoire. Or l'avenir et l'intérêt du territoire, c'est justement ce qui a motivé le projet de reprise d'air Antilles porté par la COM de Saint-Martin.

1/ Courage et responsabilité pour sauver une compagnie aérienne et ses emplois !

Premier point important : sans la Collectivité de Saint-Martin et la société CIPIM (EDEIS), la reprise en plan de cession d'Air Antilles se serait terminée par une liquidation judiciaire, avec deux conséquences majeures :

- La disparition d'une compagnie aérienne locale et le licenciement de son personnel ;
- La fin de toute concurrence et donc le monopole d'Air Caraïbes avec les conséquences tarifaires induites pour les habitants de la collectivité.

C'est donc avec courage et responsabilité que la collectivité et son partenaire CIPIM ont mis tout en œuvre pour sauver cette activité et ce qu'elle représente, à savoir un mode de transport indispensable pour les Caraïbes françaises et particulièrement l'île de Saint-Martin.

I Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60
Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr



2/ Un travail de fond pour retrouver la confiance

Vous semblez questionner les délais d'obtention du CTA (certificat qui permet la reprise des vols). Nous avons toujours été parfaitement clairs et transparents sur le fait que l'obtention du CTA était par définition un chemin difficile qu'il fallait emprunter au plus vite, dès l'arrêt du plan de cession. Nous avons toujours été clairs sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une "promenade de santé" mais bien d'un travail minutieux et long qu'il nous fallait entreprendre, qui plus est compte tenu de la gestion désastreuse de l'ancien actionnaire.

Il a donc fallu non seulement rassurer la DGAC et l'ensemble des autorités aériennes mais également s'assurer que les appareils pouvaient voler et être conformes techniquement aux normes essentielles de sécurité.

Un travail important a donc été mené par l'ensemble des équipes de la compagnie qui ont notamment dû faire face à des problèmes techniques liés à des défauts de maintenance et de nombreux imprévus.

Nous pensons qu'au lieu d'accabler ces mêmes équipes et leurs responsables quant aux délais, il serait préférable de les féliciter pour leur contribution et la rigueur qui a été la leur dans ce suivi du processus qui s'achève désormais.

Rassurez-vous néanmoins, la compagnie Air Antilles va pouvoir très prochainement revoler avec une organisation optimale et des conditions de sécurité qui ont été appréciées et qui permettront à tous de pouvoir voyager.

3/ Un investissement pour l'avenir

Vous évoquez ensuite la question de ce que vous nommez un "gouffre financier". L'interprétation que vous faites des chiffres et des éléments est totalement fallacieuse.

Ce que vous présentez comme étant une gabegie est en réalité un investissement pour le territoire, son activité économique et ses passagers. Cet investissement sera qui plus est remboursé du fait de l'activité de la compagnie.

Vous reprochez les coûts fixes inhérents à toute compagnie aérienne, qui continue à courir en attendant l'obtention du CTA. Que souhaitez-vous ? Un licenciement collectif ? L'Enterrement de la seule compagnie en mesure d'offrir une concurrence à Air Caraïbes et donc d'enrayer l'envolée des prix des billets ?

Concernant le partenariat avec CIPIM (Edeis), l'opposition feint de découvrir ce qu'est un partenariat entre le public et le privé. Des compagnies aériennes existent déjà sous forme de SEM (Air Tahiti, Air Calédonie). Ce partenariat permet de bénéficier de la force de la Collectivité pour le financement de projets, et de celle du privé pour sa gestion rigoureuse et sa capacité à développer.

Le montage mis en place n'a pas évolué depuis les premières délibérations sur le sujet. Il serait utile que l'opposition n'ait pas besoin de 6 mois pour prendre connaissance en profondeur des sujets.

Dès septembre 2023, la Collectivité a affirmé haut et fort qu'il n'y aurait pas d'interférence politique dans la gestion de cette société. La présence opérationnelle d'un opérateur professionnel reconnu est en cohérence avec cette volonté.

Les 6 mois écoulés démontrent d'ailleurs le bien-fondé de ce partenariat. Critiquer une alliance qui non seulement a convaincu le Tribunal mais convainc aujourd'hui les autorités de l'aviation civile est là encore une démonstration de votre intention : semer le trouble là où, au contraire, il devrait y avoir unité sur un tel projet d'intérêt public majeur pour St Martin et ses habitants.

4/ Des tarifs les plus bas possibles sans gaspiller l'argent public

Vous nous accusez de renoncer à notre objectif de prix maîtrisés des billets. Nous vous confirmons que qu'il demeure inchangé. Notre souhait est de trouver le point d'équilibre de sorte que le prix des billets ne grimpe pas en flèche du fait d'une absence de concurrence sans pour autant faire porter le coût par l'ensemble des St Martinais. La « teamGibbs 2022 » semble là encore ignorer ce principe de responsabilité.

Tout comme elle feint d'ignorer les engagements souscrits dans l'offre de reprise concernant l'acceptation des billets achetés avant la reprise d'Air Antilles.

Nous nous sommes engagés sur des créances déclarées, dans la mesure où les avions seraient en mesure de voler aux dates d'ores et déjà réservées.

Tout comme les accusations proférées, le montant de la créance évoqué par l'opposition est parfaitement fantaisiste et ne concerne absolument pas des créances admises.

5/ Un collectif porté par l'intérêt général du territoire

Le désenclavement des Saint-Martinois nécessite de prendre des décisions fortes et ambitieuses. La Collectivité n'a pas eu peur de s'engager pour sauver ce service aérien. Elle l'a fait au côté de l'Etat comme le témoigne les excellentes discussions entre le Président MUSSINGTON et l'Élysée, Matignon, le ministère des Transports et le ministère de l'Outre-Mer.

La très bonne coopération entre la Collectivité et la Préfecture, ce que M. GIBBS n'a jamais réussi à mettre en place en 5 années, permet enfin de faire avancer ce dossier ambitieux et nécessaire pour nos concitoyens.

Contrairement aux dires de l'opposition, le Président Louis MUSSINGTON n'a jamais refusé le dialogue sur ce projet qui s'est toujours tenu dans l'enceinte du Conseil territorial et en commission avec les experts présents. Vos accusations se heurtent ainsi à la totale transparence que nous avons voulue et qui est due à nos concitoyens.

Par cette tribune, l'opposition Team Gibbs se met elle-même à l'écart d'un collectif pourtant mû par le seul intérêt général. Tout dans cette tribune relève du sous-entendu et de l'insinuation, mais sachez que la plus belle réponse que nous pouvons apporter sera la renaissance prochaine d'Air Antilles.

En conclusion « TeamGibbs2022 », épargnez-nous vos tribunes et soyez à l'image des St-Martinois : optimistes, responsables et courageux. Regardez vers l'avenir et renouvez vos horizons ! 2022 n'en n'est plus un. ».

Louis MUSSINGTON
Président